# **Ordonnance de prévention : Employé de libre service**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Dégager les issues de secours
* Porter des chaussures de sécurité
* Porter des gants de protection résistants à la coupure
* Respecter les consignes de sécurité et les procédures d'utilisation des machines dangereuses
* Respecter les voies de circulation matérialisées
* Stocker dans les zones dédiées
* Protéger mains et avant bras du contact avec les plats chauds

Protégez-vous des agents chimiques :

* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Ne jamais associer l'eau de javel avec un autre produit (dégagement gazeux)
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Respecter les règles de dilution dans les opérations de nettoyage en agroalimentaires

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Utiliser les équipements de protection individuelle et les vêtements mis à disposition

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant
* Mettre en œuvre la procédure "Conduite à tenir face à des comportements inadaptés"
* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Eviter les postures bras en élévation mains au-dessus du plan de l'épaule
* Respecter les temps de pauses
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 02/05/2025